

Séance ordinaire 3 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy, le 3 juillet 2023 à 19h30 sous la présidence de Clément Marcoux maire.

À cette séance ordinaire sont présents Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Scott Mitchell

Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Pierre-Luc Langevin
Monsieur Johnny Carrier

Monsieur Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

6304-07-23

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- **Adoption de l'ordre du jour**
- **Adoption du procès-verbal et suivis**
- **Vérification des comptes du mois de juin s'élevant à 357 072.73 \$**
- **Administration :**
 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 471-2023 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
 - Adoption de la Politique de gestion des risques psychosociaux et de la Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail
 - Adoption de la politique et procédures de gestion des plaintes
 - Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 720 032
 - Dépôt de deux offres de service pour le contrôle qualitatif des matériaux – conduite pluviale 10^e Rue
 - Dépôt la soumission service de Messer pour l'achat d'un détecteur multigaz à espace clos
 - Autorisation de signature d'une entente d'échange de service avec le CSSBE
 - Autorisation de paiements no. 13 et no.14 – usine d'eau potable
 - Demande de prolongation de l'obligation de construire sur les lots 6 509 801, 6 509 802, 6 509 803, 6 509 804, 6 509 805, 6 509 806, 6 509 807, 6 509 808 et 6 509 809
 - Autorisation de signature de la quittance – Gestion immobilière JSD Inc.
 - Autorisation de signature des protocoles d'entente pour la vente de terrains acquis par la municipalité (inondation 2019)
- **Voirie :**
 - Embauche d'employés au Service des travaux publics pour la période estivale
- **Service incendie :**
 - Embauche d'un pompier

Varia

Dépôt des communications reçues :

- Campagne annuelle - Moisson Beauce
- Demande d'acquisition de terrains – Hébert communication
- Demande d'acquisition d'un terrain, lot 2 898 460
- Demande d'installation d'un dispositif de ralentissement – 14^e Rue

6305-07-23

Adoption du procès-verbal et suivis

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que rédigé.

6306-07-23

Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les comptes du mois de juin s'élevant à 357 072.73 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

**Avis motion
471-2023**

Avis de motion du règlement 471-2023, modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Avis de motion est donné par le conseiller Scott Mitchell que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme sera adopté.

**6307-07-23
Proj. règl.
471-2023**

Dépôt du projet de règlement 471-2023 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) les municipalités locales peuvent adopter un règlement sur les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU QU'un Comité consultatif d'urbanisme a été préalablement constitué conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un règlement sur les permis et certificats portant le numéro 202-2007 est en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Et que le règlement sera déposé dans le livre des règlements de la Municipalité suite à son adoption.

6308-07-23

Adoption de la Politique de gestion des risques psychosociaux et de la Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott doit mettre à jour le Programme de prévention en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la direction doit mettre en place des moyens de prévention et de gestion nécessaires en vue de favoriser un milieu de travail exempt de facteurs de risques psychosociaux et de comportements violents;

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion des risques psychosociaux est conjointement liée à la politique contre le harcèlement déjà en vigueur dans le Programme de prévention en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT la politique de prévention des comportements violents en milieu de travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'adoption de la Politique de gestion des risques psychosociaux et de la Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail.

6309-07-23

Adoption de la politique et procédures de la gestion des plaintes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir d'une politique de traitement des plaintes afin d'améliorer ses interventions;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'adoption de la politique et procédures de la gestion des plaintes.

6310-07-23

Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 720 032

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 720 032 afin d'agrandir l'érablière du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert une résolution du conseil à la suite de l'examen de la demande et ainsi adresser une recommandation;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation aurait pour effet d'augmenter la superficie du demandeur en vue de permettre une récolte plus abondante;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette aliénation et de ce lotissement n'aura aucun effet néfaste, mais maximisera les activités agricoles (acéricoles);

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 de la LPTAA ont été analysés et ainsi cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur les activités agricoles dans les environs et ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Scott appuie la demande d'autorisation de la CPTAQ.

6311-07-23

Dépôt de deux offres de service pour le contrôle qualitatif des matériaux – conduite pluviale 10^e Rue

CONSIDÉRANT les offres pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de voirie et de remplacement de conduite pluviale sur la 10^e Rue, soit :

- Englobe 31 815.75 \$ (avant taxes)
- Laboratoire d'expertise de Québec Ltée. 26 980.00 \$(avant taxes)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'octroi du mandat à Laboratoire d'expertise de Québec Ltée, étant le plus bas soumissionnaire avec un montant de 26 980 \$ (avant taxes).

QUE l'octroi est conditionnel l'autorisation du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc (MELCCFP) et Pêches et Océans Canada (MPO), la demande de domanialité du ruisseau.

6312-07-23

Dépôt d'une soumission Messer pour l'achat d'un détecteur multigaz à espace clos

CONSIDÉRANT la santé et sécurité des employés de la voirie lorsqu'ils travaillent en espace clos;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'achat d'un détecteur multigaz à espace clos;

CONSIDÉRANT la soumission de Messer au montant de 1 766.67 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Messer pour l'achat d'un détecteur multigaz à espace clos au montant de 1 766.67 (taxes incluses).

6313-07-23

Autorisation de signature d'une entente d'échange de services avec le CSSBE

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objectif de mettre à la disposition de la communauté de Scott, de façon équitable, les immeubles et équipements de la nouvelle école l'Accueil nécessaire pour répondre à ses besoins en matière de loisirs et d'activités sociales et culturelles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le maire (en son absence le pro-maire) et le directeur général (en son absence la directrice générale adjointe) à signer ledit protocole d'entente.

6314-07-23

Autorisation paiements no. 13 et 14 – usine d’eau potable

CONSIDÉRANT le contrat avec l’entreprise Allen, dans le cadre du projet des travaux d’agrandissement de l’usine d’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs ont analysé la demande de paiement et recommande à la municipalité à procéder au paiements no 13 au montant de 149 055.59 \$ (taxes incluses) et au paiement no. 14 au montant de 45.166.87 \$ (taxes incluses.);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise la direction générale à effectuer le paiement numéro 13 au montant de 149 055.59 \$ (taxes incluses) et le paiement no. 14 au montant de 45 166.87 \$ (taxes incluses). Le paiement no. 14 est conditionnel à l’obtention des quittances.

6315-07-23

Demande de prolongation de l’obligation de construire sur les lots 6 509 801, 6 509 802, 6 509 803, 6 509 804, 6 509 805, 6 509 806, 6 509 807, 6 509 808 et 6 509 809

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Gestion immobilière JSD Inc. avait jusqu’au 30 septembre 2023 pour construire 9 unités d’habitation sur les lots 6 509 801, 6 509 802, 6 509 803, 6 509 804, 6 509 805, 6 509 806, 6 509 807, 6 509 808 et 6 509 809;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation du délai de construction des 9 unités d’habitation par Gestion immobilière JSD Inc. au 24 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise la prolongation du délai de construction au 24 juillet 2024.

6316-07-23

Autorisation de la signature de la quittance – Gestion immobilière JSD Inc.

ATTENDU QUE Gestion immobilière JSD Inc. devait à la Municipalité de Scott un montant originaire de 429 140.54 \$ portant intérêts au taux de 3,95 % l’an, calculé semestriellement, aux termes de l’acte suivant :

- Un acte de vente en faveur de Gestion immobilière JSD Inc. reçue devant Me Marie-Claude Giguère, notaire, le 26 novembre 2021 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Dorchester le 26 novembre 2021 et sous le numéro 26 848 030.

ATTENDU QUE la municipalité a accordé à Gestion immobilière JSD Inc., mainlevée de l’inscription de toutes hypothèques et autres droits réels de garantie, incluant ceux de la clause résolutoire (résolution 6055-08-22);

ATTENDU QUE le Débiteur devra rembourser la partie des sommes dues à la Municipalité pour la phase 2, soit 229 579.69 \$ plus le montant des intérêts de 8 387.32 \$ pour un total de 237 967.01 \$ d’ici le 15 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité accorde à GESTION IMMOBILIÈRE JSD INC. sa débitrice, QUITTANCE de l'inscription de toutes hypothèques et autres droits réels de garantie, incluant ceux de la clause résolutoire, aux termes de l'acte suivant :

- Vente par la Municipalité de Scott en faveur de Gestion Immobilière JSD Inc. avec solde de prix de vente garanti par hypothèque reçu devant Me Marie-Claude Giguère, notaire, le 26 novembre 2021 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Dorchester le 26 novembre 2021 et sous le numéro 26 848 030.

MAIS POUR AUTANT SEULEMENT QUE SONT VISÉS LES LOTS SUIVANTS : 6 509 801, 6 509 802, 6 509 803, 6 509 804, 6 509 805, 6 509 806, 6 509 807, 6 509 808 et 6 509 809 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester. La Municipalité se réservant expressément tous ses autres droits aux termes dudit acte. »

D'autoriser le maire (en son absence, le pro-maire) et le directeur général (en son absence, la directrice générale adjointe) à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

6317-07-23

Autorisation de signature des protocoles d'entente pour la vente de terrains acquis par la municipalité (inondation 2019)

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'inondation survenue en avril 2019, plusieurs maisons ont été démolies et les terrains ont été acquis par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lesdits terrains sont maintenant la propriété de la Municipalité de Scott à la suite de publication des contrats de cession signés devant notaire;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont demandé au conseil municipal d'acheter certains terrains et que leurs demandes ont été acceptées lors d'une séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les requérants devront signer un protocole d'entente les engageant à faire l'entretien régulier du terrain, et ce, à compter de la signature de ladite entente jusqu'à la signature du contrat de vente devant notaire;

CONSIDÉRANT QUE les terrains seront vendus en fonction de sa valeur en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les requérants devront prendre à leur charge et acquitter entièrement tous les frais de notaire;

CONSIDÉRANT le cas où les services d'un arpenteur-géomètre seraient nécessaires, les frais seront assumés par les requérants;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente entre en vigueur à la date de la dernière signature et sera valide jusqu'à la date de la transaction, soit d'ici le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT QUE le Conseil municipal autorise le maire (en son absence, le pro-maire) et le directeur général (en son absence, la directrice générale adjointe) à signer tous les protocoles d'entente pour l'utilisation et la vente des terrains acquis par la municipalité suite à l'inondation en 2019, soient les lots suivants :

- Léo-Paul Langevin, 2 898 503
- Rémy Poulin, lot 2 898 475
- Clément Roy, 2 721 633
- Gilles Langevin, lot 2 721 666
- Simon Gagné, lot 2 898 483
- Gérard Fillion et Gaby Fortier, 2 721 643
- Serge Nadeau et Nathalie Fournier, lot 2 721 604
- Line Ménard et Normand Fillion, lot 2 898 584
- Vincent Leclerc et Annick Chouinard, lots 2 898 581 et 2 898 578

Les conseillers Clément Roy et Pierre-Luc Langevin déclarent avoir un intérêt pécunier envers certains terrains. M. Roy et M. Langevin n'ont pas participé à la délibération sur ce sujet, n'ont pas voté et n'ont pas tenté d'influencer le vote.

6318-07-23 Embauche d'employés au Service des travaux publics pour la période estivale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'employés supplémentaires au Service des travaux publics pour la période estivale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'embauche de Zack Perreault et Jonathan Giguère pour la période estivale.

6319-07-23 Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a besoin de nouveaux pompiers et a reçu la candidature de Monsieur Mathieu Tremblay;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement de Monsieur Mathieu Tremblay à titre de pompier à temps partiel pour le Service incendie de Scott.

6320-07-23 Campagne annuelle – Moisson Beauce

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Moisson Beauce, dans le cadre de la campagne annuelle « Ensemble pour nourrir les gens d'ici »;

CONSIDÉRANT QUE les dons recueillis aideront à défrayer les divers frais entourant la cueillette des denrées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil alloue un montant de 250 \$ dans le cadre de l'aide financière de Moisson Beauce. Le montant sera prélevé à même le budget 2023.

6321-07-23 Demande d'acquisition de terrains – Hébert communication

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition de terrains déposée par Hébert communication en zone inondable et appartenant à la Municipalité de Scott;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT le conseil municipal refuse de vendre des terrains à Hébert communication en raison que les demandes des voisins immédiats ont la priorité.

6322-07-23

Demande d'acquisition d'un terrain, lot 2 898 460

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'acquisition pour le terrain vacant appartenant à la municipalité et portant le numéro de lot 2 898 460;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 5 juin dernier, le conseil avait demandé la révision de la valeur des terrains;

CONSIDÉRANT QUE suite à la révision de la valeur du terrain, celle-ci est de 2 100 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil accepte de vendre le lot 2 898 460 au requérant.

QUE le requérant devra signer un protocole d'entente l'engageant à faire l'entretien régulier du terrain, et ce, à compter de la signature de ladite entente jusqu'à la signature du contrat de vente devant notaire.

QUE le requérant devra prendre à sa charge et acquitter entièrement tous les frais de notaire;

QUE le cas où les services d'un arpenteur-géomètre seraient nécessaires, les frais seront assumés par le requérant;

6323-07-23

Demande d'installation d'un dispositif de ralentissement – 14^e Rue

CONSIDÉRANT la demande pour l'installation d'un dispositif de ralentissement sur la 14^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité ne fera pas l'installation d'un dispositif de ralentissement pour la 14^e Rue.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 20h20

Clément Marcoux, maire

Michel Lefebvre, dir. gén. & gref.-trés.